

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 NOVEMBRE 2017

Président : Dominique GILLE, Maire

Présents : Mmes Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Isabelle LENEUF, Françoise LORNET, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, MM Christophe FEBVRET, Jean –Pierre GILLE, Arnaud MONIN BAROILLE, Damien OUDET, Emmanuel SEGAUX,

Procuration : Michel FEUILLEBOIS à Marie Paule TARTERET

Excusée : Valérie GIRARD

Secrétaire de séance : Emmanuel SEGAUX

M le Maire Dominique GILLE ouvre la séance à 18h30.

Comptes -rendus des conseils municipaux du 06/10/2017 et du 13/10/2017.

Monsieur le Maire présente les comptes- rendus du 06/10/2017 et du 13/10/2017.

M Arnaud MONIN BAROILLE a deux remarques concernant le compte rendu du 13/10/2017 :

- l'ajout de délibération n'a pas été mentionné " voté à l'unanimité".
- sur la convocation du 13/10/2017 aurait dû figurer que lors de la séance du 06/10/2017 le quorum n'avait pas été atteint.

1) Entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offres de la restructuration de la salle de Rencontres et de Loisirs

M le Maire rappelle qu'après un premier appel d'offres avec ouverture des plis le 18/09/2017, deux lots (n°2 et n°3) n'ont pas eu de proposition des entreprises. Un deuxième appel d'offres s'imposait pour ces deux lots mais également pour les lots n°4 et n°9 qui avaient reçu des offres de prix au-delà de l'estimation de l'architecte. La deuxième ouverture des plis le 19/10/2017 fut concluante : tous les lots avaient reçu des offres de prix. Tous les documents des entreprises ont été remis au cabinet d'architectes BAU pour être examinés de façon à sélectionner pour chaque lot l'entreprise à retenir. La synthèse de l'architecte est proposée aux membres du conseil avec la note attribuée à chaque entreprise pour son offre.

Lot n°1 : Gros-œuvre et maçonnerie (estimation HT du projet de base 56000€) Ent. DAMIN 54 480,40 €

Lot n°2 : Bardage extérieur (estimation HT du projet de base 113000€) Ent. SECOBAT 77664,85 €

Lot n°3 : Menuiseries extérieures (estimation HT du projet de base 38000€) Ent. PERROUX 40950€

Lot n°4 : Plâtrerie, cloison, doublage (estimation HT du projet de base 12500€) ENT. ROYER 29622,30€

Lot n°5 : Menuiseries extérieures (estimation HT du projet de base 28000€) ENT. PACOTTE 18279,35€

Lot n°6 : Revêtements de sols (estimation HT du projet de base 27500€) ENT. TACHIN 27157,99 €

Lot n°7 : Peinture (estimation HT du projet de base 12600€) ENT. BONGLET 11049,94€

Lot n°8 : Electricité (estimation HT du projet de base 43600€) ENT. CLARELEC 27159,50€

Lot n°9 : Plomberie, chauffage, VMC (estimation HT du projet de base 79000€) ENT. PEDRON 89652,00€

Le total des offres retenues est de 376 016,33€.

L'estimation de l'architecte pour l'ensemble des 9 lots était de 410 200€,

M Arnaud MONIN BAROILLE reproche que le Conseil n'a pas voté le cahier des charges pour chaque lot et ajoute que la commission ne décide pas mais c'est le conseil qui vote.

M le Maire lui répond qu'il se voit mal discuter de l'épaisseur des fenêtres, par exemple, que c'est le domaine de l'architecte et qu'il faut lui faire confiance.

M le Maire met au vote la liste des entreprises retenues pour l'ensemble des lots et demande l'autorisation à signer tous les documents afférents au dossier de rénovation de la salle ERL.

Par : 2 voix contre (Christophe FEBVRET et Arnaud MONIN BAROILLE).

4 abstentions (Jean-Pierre GILLE, Dominique BOUTEILLEY-BRENOT, Isabelle LENEUF et Damien OUDET).

6 voix pour le Conseil entérine la liste des entreprises retenues par l'architecte et autorise le maire à signer tous les documents afférents au dossier.

2) Classement de la parcelle B240 dans le domaine public.

Dans le cadre des travaux d'aménagement prévus rue de l'Abreuvoir, il apparaît que la parcelle de l'église B 240 est classée privée communale. Pour obtenir les subventions, il propose au Conseil de la classer dans le domaine public.

Le conseil approuve à l'unanimité de classer la parcelle B 240 dans le domaine public et autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

3) Informations.

- ✓ **Projet ZAC du Boutrons de CAP Val de Saône:** le conseil communautaire a décidé de ne pas aménager la ZAC compte tenu du déséquilibre financier de ce projet. D'autre part il va falloir financer les nouvelles compétences obligatoires attribuées aux communautés de communes telles la loi sur l'eau et l'aire pour les gens du voyage.
- ✓ **SPA :** les chats et les chatons prolifèrent dans notre commune et la Communauté de communes CAP Val de Saône a refusé de renouveler la convention avec la SPA. Il serait souhaitable d'établir une convention communale à raison de 1€ par habitant et par an, pour solutionner ce problème de chats mais également de chiens le cas échéant.
- ✓ **Bouge ton école :** l'association a adressé une lettre à M le Maire et ses administrés pour demander une aide financière de compensation pendant l'indisponibilité de la salle des fêtes du fait des travaux.
- ✓ **Colis des aînés :** la distribution aura lieu le samedi 16/12/2017 à partir de 9h30.
- ✓ **SIPIT :** Emmanuel SEGAUX a participé à la réunion du SIPIT le 31/10/2017. Avec la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale Républicaine), ce syndicat est appelé à disparaître. Ce nouveau syndicat SINOTIV'EAU regroupera 5 syndicats intercommunaux (Ouche, Norge, Tille, Vouge). Situé sur trois communautés de communes (obligation légale) il assurera désormais le service eau et assainissement.

4) Questions diverses.

Isabelle LENEUF demande des explications sur l'arrêté de péril apposé sur la maison du gaz au quartier de la gare. Suite à un incendie au 1^{er} étage le plancher brûlé rend le bâtiment dangereux pour les squatteurs.

Concernant l'avenue de la gare Arnaud MONIN BAROILLE souhaite la copie de la convention signée avec la Communauté de communes CAP Val de Saône et pourquoi les employés communaux ont taillé les haies. M le Maire répond que ces haies sont sur le terrain communal de Tillenay.

Arnaud MONIN BAROILLE annonce qu'il se servira de son droit de réponse car son nom est mentionné dans le compte rendu du 13/10/2017.

La séance est levée à 20h05.